21ème CIRCONSCRIPTION DU NORD

SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 12 MARS 1967

PLUS DE 18.000 ELECTRICES ET ELECTEURS

se sont prononcés contre le député sortant U. N. R.

Il n'a recueilli que 14.000 voix

Mathématiquement Arthur MOULIN est déjà BATTU

AU COMBAT

sans défaillance - sans abstention

Jeunes de la circonscription de Léo-Lagrange vous «licencierez» MOULIN

Anciens Combattants, vous vous souviendrez de la réduction de vos retraites

Herbagers, souvenez-vous de l'indexation des prix agricoles

Ouvriers, Fonctionnaires, Cadres, Petits Artisans et Commerçants

vous confirmerez votre vote en élisant

Charles NAVEAU

CANDIDAT DE LA GAUCHE UNIE

VOUS AFFIRMEREZ VOTRE VOLONTÉ DE VOIR TRIOMPHER

la République, la Démocratie, la Justice Sociale.

La Gauche défend toujours l'Avesnois

Dans un tract, lancé en dernière heure la semaine dernière, et intitulé « Voici quelques précisions..» le député sortant fait état de ses interventions en les exagérant, comme à l'accoutumée.

En outre, il donne une interprétation du Code Electoral tout à fait erronée.

VOICI LA VERITE : Article L. O. 137.

« Le cumul des mandats de député et de sénateur est interdit. « Tout député élu sénateur ou *TOUT SENATEUR ELU DEPUTE*, cesse, *de ce fait même* d'appartenir à la première assemblée dont il était membre ».

Ou bien il a démontré son incompétence... Ou bien il a menti effrontément...

LES ELECTEURS JUGERONT.

NAVEAU SERA DÉPUTÉ

"L'OBSERVATEUR" - AVESNES